

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211602362-20200430-2020\_4\_8-DE  
Reçu le 12/05/2020

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
**8, place du champ de foire**  
**16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
**tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38**  
**mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :  
D\_2020\_4\_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 avril à 14 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation du : 23 Avril 2020

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Objet : Avis sur l'état de catastrophe sanitaire

**Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHE Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un courrier du 30 mars 2020 de Madame Bonnefoy, Sénatrice, nous informant de :

- La démarche de grands chefs d'entreprises français lançant une pétition afin de demander l'état de catastrophe naturelle dans le but de permettre aux commerces d'être indemnisé par leurs assurances.

La Fédération Française des assurances a annoncé débloquer 200 millions d'euros pour le fonds de solidarité pour les entreprises, ce qui est un premier pas.

- Sa démarche auprès de Monsieur le Premier Ministre le sollicitant pour un avis de déclaration de catastrophe sanitaire.

Il est proposé qu'en plus des efforts de solidarité fait par l'Etat, les collectivités et le secteur bancaire, le secteur assurantiel prennent toute sa place et de déclarer un état de catastrophe sanitaire afin que les entreprises soient indemnisées par leur assurance en fonction de leurs pertes.

Il en va de la pérennité de nombreux commerces, notamment dans l'hôtellerie et la restauration. Les assureurs doivent insérer dans leurs contrats avec les entreprises une clause concernant ce type de catastrophe sanitaire afin de les accompagner.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 30/04/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



AR PREFECTURE

016-211602362-20200430-2020\_4\_8-DE

Reçu le 12/05/2020

